

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 15 juin 2017

Etaient présents : M. BENOIT, M. BOUTOULLE, M CADIOU, M. LAURAND, Mme TAUZIN, M. AMELOT, Mme AMORIM, M. CAPDETREY, Mme DEYMIER, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS, Mme VIAUD, Mme MANSION, Mme PARUTENCO.

Etaient représentés : Mme ANTOLIN, Mme CAMARADE, Mme COLLIGNON, M. FIGEAC, Mme FLORENCHIE, M. GUILLIOT, Mme DUCOURNEAU, Mme FIGAREDE.

M. BOUTOULLE ouvre la séance

I - Approbation du procès-verbal de la commission du 23 mars 2017

M. Boutoulle demande aux membres de la commission si des modifications sont demandées dans la rédaction de ce procès-verbal. En l'absence de demande de modification, il propose de passer au vote.

Votants : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

La Commission de la Recherche approuve le procès-verbal du 23 mars 2017.

II - Bilan pour l'année 2016-2017 de l'Ecole doctorale et projets d'activité pour 2017-2018

M. LANDI demande à Mme Duthu de présenter le document sur le bilan d'activité 2016/2017 de l'ED (cf diapositives ci-jointes)

- Candidatures en première année de thèse

270 dossiers de candidature en première année de thèse ont été déposés, 157 candidatures étaient recevables et 11 dossiers ont été refusés. Une commission d'admission en première année de thèse est réunie pour valider les demandes d'inscription. Cette commission vérifie que les candidats ont obtenu la mention 'Bien' au master et que les sujets sont en lien avec les axes des équipes d'accueil.

M. LAURAND remarque que la différence entre le nombre des candidatures déposées et retenues est importante et demande qui sont les membres de la commission en question.

Mme DUTHU répond que les candidatures non retenues correspondent aux dossiers déposés incomplets.

M. LANDI rappelle que la commission réunit le vice-président recherche, la vice-présidente des RI, le directeur de l'ED, la responsable de la direction de la recherche, la responsable de l'ED et un personnel des RI. Il souligne que la tâche est de plus en plus lourde. Il évoque la possibilité de faire appel au conseil de l'ED qui pourrait être restreint ou plénier.

M. LAURAND estime que cette possibilité est concevable.

M. BENOIT souhaite qu'un dialogue soit engagé avec le directeur de thèse lorsque les dossiers sont refusés.

M. LANDI répond que c'est en général le cas.

Mme TAUZIN évoque le cas d'une demande d'inscription pour laquelle elle avait émis un avis défavorable en tant que directrice d'équipe et qui a été acceptée.

M. LANDI répond que l'avis du directeur d'équipe n'est pas le seul avis pris en compte et qu'il n'est donc pas déterminant.

- Inscriptions en doctorat

En 2016 / 2017 le total des inscriptions et réinscriptions en doctorat s'élève à 596, dont 127 en première année. On constate 47 abandons et radiations (pas de réinscription), les abandons étant le plus souvent dus à des problèmes financiers.

M. LANDI précise que les abandons peuvent aussi relever d'un état psychologique affecté dû à un sentiment d'isolement, d'impossibilité de fournir l'effort nécessaire pour terminer la thèse (exemple des doctorants exerçants dans le secondaire). Pour ces cas, une année de césure est proposée. Ces situations seront maintenant prises en charge par le comité de suivi individuel.

- Liste des contrats doctoraux

M. LANDI fait le constat d'une demande de contrats doctoraux en forte augmentation, ce qui constitue à ses yeux un mauvais signe. Il rappelle que le doctorant doit avoir un revenu minimal supérieur au seuil de pauvreté pour pouvoir s'inscrire. Ce n'est pas une intrusion dans la sphère privée, mais une obligation légale pour l'école doctorale de s'en assurer. Depuis la mise en place de ce contrôle, il y a moins de cas critiques à traiter. En cas de précarité très grave, il existe une possibilité d'aide d'urgence via les assistantes sociale ou FSDIE (Fonds de solidarité et d'Initiatives étudiantes).

Mme TOUTON demande comment l'ED procède pour des candidats qui vivent à l'étranger.

Mme DUTHU répond que, parfois, il est demandé des attestations sur l'honneur. Beaucoup ne font que de petits travaux d'été et n'ont pas de revenus stables. Des sources de financement sont proposées dans la lettre électronique hebdomadaire de l'ED qui assure une veille.

M. LAURAND suggère que la question du financement soit abordée en conseil de l'ED, ainsi que la maîtrise de la langue anglaise.

Mme Duthu fait état :

- d'une stabilité des inscriptions de 2014 à 2016 avec un âge moyen de 34 ans
- de 68 cotutelles en cours
- d'une large prépondérance de doctorantes (365 femmes pour 232 hommes)
- de 39 contrats doctoraux en cours et 24 monitorats

M. LANDI précise que l'ANRT qui gère les bourses CIFFRE constate que seulement 20 % de ces bourses sont alloués à des thèses en SHS.

M. LAURAND demande quel est le nombre de codirections.

Mme DUTHU ne disposant pas de ce nombre, M. LANDI précise qu'il est en augmentation et notamment avec les MCF non HDR autorisés à co-encadrer par l'ED, ce qui est bénéfique pour éviter les directions de thèses dissimulées.

M. LANDI rappelle que l'offre de formation de l'ED compte 450 h pour 60 formations déclinées sous 4 axes (les conférences, les initiatives doctorantes, les ateliers de lecture et la formation professionnelle). Par ailleurs, 22 masters en 2016 ont ouvert leur formation à l'ED qui est tenue, de ce fait, d'effectuer une évaluation pour les étudiants de master. Il s'agit de créer un lien entre le M et le D. Il est à noter que le projet de création des EUR est tout à fait dans cette logique.

Une nouvelle formation à l'éthique de 70 heures a été créée avec l'URFIST et le CNRS, et nous avons également en projet un certificat d'université en éthique. De son côté, l'UB a mis en place un MOOC qui ne semble pas très adapté à la demande. Enfin, une nouvelle formation à la communication scientifique en anglais est prévue.

M. LAURAND relève un problème concernant la présence des étudiants de master :

- Il existe un numerus clausus appliqué aux inscriptions dans les ateliers alors qu'en réalité les étudiants ne sont pas tous présents

Mme DUTHU souligne le fait que l'absentéisme des étudiants est incontrôlable. Les inscriptions se font via l'application Jazz qui gère les numéros clausus. Elle estime que les maquettes des masters sont très complexes et que l'on n'a pas été très clair dans ce qui est attendu des étudiants.

M. LANDI précise que l'année prochaine le calendrier de l'ED va s'aligner sur celui des masters.

- Budget 2016 de l'ED

Mme Duthu précise que le budget de l'ED pour 2016 était de 103 000 € :

- Frais de mission pour 79 jurys de soutenance 61 147 €, soit 11 de moins qu'en 2015
- Dépenses de fonctionnement de l'école doctorale 33 081 €
- 48 aides aux doctorants, dont 8 bourses de longue mobilité 9 293 €
- Logistique de l'offre de formation 6 346 €

- Revue 'Essai usages critiques de Montaigne' 4 951 €
- Voyage à Cordoue en novembre 2016 financé par le programme Mérimée 2 688 €
- Autre dépenses de fonctionnement 9 803 €
- Rémunération des intervenants extérieurs 1 822 €
- Projet Mérimée 6 998
- En recettes supplémentaires à la dotation de l'établissement, l'ED a bénéficié d'une subvention de la CASDEN de 4 000 € et du programme Mérimée financé par l'Espagne (7 000 €), qui a permis l'organisation d'un voyage à Cordoue pour les doctorants et le personnel de l'ED.
- Une enveloppe spéciale de 5 000 € pour le remboursement des impressions de thèse faites en dehors du PPI a également été mise en place.

M. LAURAND constate que le coût réel moyen des soutenances a été inférieur à 800 €. Il demande si un jury dont le coût a été inférieur à 800 € peut être compensé par un jury dont le coût serait plus élevé et par ailleurs comment fonctionne l'aide aux doctorants.

M. LANDI répond que la priorité est donnée aux doctorants non financés. Pour une mobilité internationale, l'ED alloue 500 €, pour les autres aides aux doctorants, la participation des équipes est exigée et l'aide maximale de l'ED est de 200 €. C'est la direction de l'ED qui accorde ces aides sur examen des dossiers déposés. Les cas de refus sont motivés.

M. LAURAND suggère la mise en place d'une commission permanente.

M. LANDI met en avant la difficulté de choisir les membres de cette commission.

M. BENOIT rappelle que la procédure actuelle fonctionne bien.

M. LAURAND demande combien de numéros de la revue ESSAIS ont été édités.

M. LANDI répond que la moyenne est de 3 numéros par an. Il ajoute que la revue est en instance de publication sur revues.org et Episciences.org.

Mme TAUZIN demande si le programme Mérimée s'arrête en 2017.

M. LANDI répond qu'il se termine effectivement en 2017 et que nous ne pourrons plus être éligibles car nous en avons été bénéficiaires deux fois : une première fois avec M. Godicheau et la seconde fois avec M. Buigues. Il s'agit d'un programme de rapprochement entre les écoles doctorales espagnoles et françaises qui a notamment abouti à la mise en œuvre de thèses en cotutelle. En novembre, un groupe de travail a été mis sur pied pour organiser des doctorales qui ont eu lieu il y a un mois à Cordoue. 7 000 € ont été consacrés à la mobilité des doctorants et à l'organisation de manifestations scientifiques.

M. LAURAND remercie l'ED qui est un service apprécié par les enseignants-chercheurs et les doctorants. Il a particulièrement apprécié la journée 'Portes ouvertes de l'ED' qui s'est tenue la veille.

Projets pour 2017

M. LANDI souligne que la politique de site est un point faible. Cependant on note des progrès puisque l'ED est maintenant associée au collège des 8 écoles doctorales de l'UB qui gère notamment les contrats doctoraux Idex. Une collégialité s'est mise en place. Des formations transverses sont programmées. Une rencontre avec des représentants de l'ED SP2 pour des séminaires communs est prévue.

Pour les formations, l'intention est d'intégrer davantage les chaires : la chaire basque Jean Haritschelhar, la chaire junior Idex, la nouvelle Chaire Montaigne ainsi que les porteurs de bourse Marie Curie ou d'ERC. L'ED doit être conçue comme une graduate school avec des formations certifiées. Nous allons également intégrer une partie des doctorants de l'université de La Rochelle. Le contexte est donc très stimulant.

M. BOUTOULLE explique que les futurs séminaires dans les EUR (Ecoles Universitaires de Recherche) sont soumis à l'acceptation de l'ANR. Deux projets d'EUR sont en cours de rédaction : un porté par les Sciences archéologiques avec les équipes du LABEX et l'autre autour des Etudes africaines (LAM). Pour chacun, il existe un volet conséquent de séminaires mutualisés avec l'ED. Ces projets ont permis de resserrer les liens avec l'UB et l'IEP.

M. CAPDETREY demande si le rapprochement avec l'ED de la Rochelle préfigure un rapprochement avec l'université de La rochelle.

M. LANDI répond qu'il est question d'un rapprochement de l'université de La Rochelle avec la COMUE de Bordeaux. L'ED SHS de La Rochelle compte environ 30 doctorants. Il n'est pas évident de faire des formations en multi-sites, mais les formations ne sont plus optionnelles et désormais obligatoires et il faudra donc trouver des solutions.

M. BOUTOULLE remercie M. LANDI pour cette présentation.

III – Création d'un nouveau doctorat 'Etudes culturelles'

M. LANDI rappelle que le sujet a été traité en conseil de l'ED. Mme BOVO de l'UFR Langues s'appuie sur l'existence d'un master Etudes culturelles créé en septembre 2016, prolongement des licences Babel avec un élargissement à l'Aménagement et à la Géographie. L'idée est de profiter de l'encadrement doctoral potentiel pour accueillir des thèses, tirer profit de ce mouvement et répondre au constat qu'il n'existe pas d'autres doctorats similaires en France en dehors de Paris et Montpellier.

Il estime que cette nouvelle mention est justifiée par l'existant et répond à un champ d'études 'Cultural studies' qui est en progression en France. Le conseil de l'ED a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

M. LAURAND demande si la question de la nouvelle mention Science de l'Education peut également être traitée.

M. BOUTOULLE répond que la question est reportée en raison d'un manque d'information concernant la position de l'UB. Il s'engage à rencontrer M. Dos Santos, vice-président recherche de l'UB, pour traiter le sujet.

M. BOUTOULLE propose de voter sur la demande de création de la mention de doctorat 'Etudes culturelles'

Votants : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

La Commission de la Recherche approuve la création de la mention de doctorat 'Etudes culturelles'.

M. BOUTOULLE propose de faire un point d'actualité sur le projet de la Maison des sciences de l'Homme

Le 1er juin, la Présidente a reçu une lettre de M. Bourdelais, directeur de l'INSHS, qui exprime un « avis de non participation du CNRS ». Il en explicite les raisons : hostilité de l'UB et pas d'adhésion de la présidence de l'UBM. Hélène Vélasco a répondu le 2 juin pour clarifier le positionnement mal compris par M. Bourdelais. Il nous a paru en effet important de clarifier la position de l'UBM puisqu'il n'a jamais été question d'un non soutien de l'établissement au projet d'USR, même si des réserves ont été émises sur le contenu du projet scientifique. Pour preuve, le document adressé suite à la consultation de la CDUR et de la CR, le 2 février, comporte un soutien explicite de l'établissement et un souhait des équipes à participer aux axes thématique, tout en dressant une liste de points d'amélioration à retravailler (absence de redondance avec les services des établissements, vigilance sur la gouvernance et souhait d'être tutelle). A chaque occasion de discussion avec l'UB, l'établissement a été soutenu sur ces derniers points.

Nous avons fait part de notre désir de poursuivre le travail de co-construction d'une MSH en Aquitaine, car il y a des besoins. De nombreuses questions restent en suspens : quels statuts, quel projet et à quelle échéance, et quel devenir pour le personnel ? La question est à l'ordre du jour de la CDUR du 5 juillet.

M. CAPDETREY demande s'il y a eu une réponse de la part de M. Bourdelais ou de M. Hoffmann-Martinot.

M. BOUTOULLE précise qu'il n'y a pas eu de réponse à la lettre de la présidente. Il annonce que M. Bourdelais sera bientôt remplacé par M. François-Joseph RUGGIU, historien qui est resté en poste à Bordeaux Montaigne pendant 3 ans. La discussion doit se poursuivre aussi avec la COMUE qui a des postes fléchés « structuration en SHS ». Nous travaillons sur un projet alternatif en mettant notamment l'accent sur les volets plate-forme de services en humanités numériques, valorisation et transfert. La MSHA a déjà développé cet aspect avec le recrutement d'un technicien spécialisé dans les bases de données. En partant de l'existant, Il faut bâtir un projet qui décline des priorités. Nous avons commencé à développer une activité de transfert avec les collègues des CIS UBIC et LID, adossés à un programme

de recherche. Par ailleurs, le Plan Mandon en faveur des SHS a proposé 15 mesures à l'automne dernier dont certaines ne passent pas par les établissements mais par le réseau des MSH. Il faut donc discuter avec le Ministère, la Région, le président du réseau Bertrand Jouve et les autres partenaires universitaires de la région, dont l'UB et UPPA, intéressés par le projet.

Mme TAUZIN demande des précisions sur les recettes de la MSHA

M. BOUTOULLE répond que la MSHA bénéficie d'une subvention de 200 000 € et de 6 postes BIATSS de la part de l'UBM, auxquels s'ajoutent des financements propres comme les contrats Région et les locations de salles. Il précise que 3 postes sont également financés par la Fondation (FMSH). Nous souhaitons qu'une partie des postes ouverts à la COMUE et fléchés 'structuration SHS » soient affectés à des supports déjà existants à la MSH. Or la COMUE veut des postes d'IG (Ingénieur d'études) contractuels en appui.

V – Questions diverses

M. BOUTOULLE donne la parole à Mme BEGHAIN qui veut donner une information concernant la Chaire Deleuze.

Mme BEGHAIN signale que la Chaire Deleuze financée par un mécénat via la Fondation Bordeaux Université s'arrête. Les deux mécènes ne souhaitent plus financer cette opération dont la formule ne leur paraît pas la plus appropriée. Un travail va être mené pour réfléchir à un autre mode de fonctionnement pour se rapprocher des personnels des entreprises.

M. BOUTOULLE signale que le point de l'ordre du jour concernant l'éméritat est reporté à la séance prochaine.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET